

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 mars 2010, à 19 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, Maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard.

1. STATION D'EPURATION – LOI SUR L'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION POUR ETUDE ET PLAN D'EPANDAGE DES BOUES.

Dans le cadre de la loi sur l'eau, les travaux d'études pour la mise aux normes de la station d'épuration sont subventionnés conjointement par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau jusqu'à 80%. Avis favorable du conseil municipal pour solliciter cette aide auprès de ces organismes. Le maire précise que les mesures révèlent une teneur excessive en cuivre.

2. RECRUTEMENT DE PERSONNES EN CONTRAT D'INSERTION.

Le contrat aidé de M. COLLIN s'est terminé ce 31 janvier. L'offre d'emploi vacant déposé par la commune au Pôle Emploi a recueilli 24 candidatures. 11 convocations ont été lancées par la commission communale chargée de la sélection. 4 candidatures ont été retenues pour vérifier leur éligibilité au contrat unique d'insertion (C.U.I.) avant d'effectuer le choix définitif.

Le maire propose de retenir M. VIALLARD Maurice, domicilié au Mayet de Montagne qui montre une bonne motivation en particulier dans ses déplacements effectués à la force du jarret car il est dépourvu de véhicule à moteur.

La prise en charge d'un tel contrat étant d'au moins 90%, le maire suggère de procéder à une deuxième embauche afin de compenser par la production interne des investissements illusoires en raison de la baisse des dotations et subventions. Le conseil municipal approuve sans réserve ce raisonnement.

Dans cette optique, il propose le recrutement de M. PEAN Mickaël, nouvel habitant de la commune, ayant une formation de boulanger, vivant séparé et assurant la garde de 2 jeunes enfants. Il va de soi que s'il est embauché, il restera domicilié sur la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour la transmission des dossiers d'embauche au Pôle Emploi.

3. ADHESION DE LA COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER AU SIVOM DE LA « VALLEE DU SICHON ».

Cette commune a pris par le passé la décision d'intégrer un SIVOM. Elle a récemment choisi celui de la Vallée du Sichon plutôt que celui de Sioule et Bouble. Les communes déjà adhérentes sont invitées à se prononcer sur cette demande d'adhésion. Les caractéristiques du réseau d'eau potable de cette ville et ses indicateurs financiers sont comparés à ceux du SIVOM. Même si de nombreux branchements en plomb sont à supprimer sur Bellerive, les apports de la ville sont à prendre en considération, notamment le fait qu'elle produit de l'eau

en quantité importante et à meilleur coût que celle actuellement fournie par la ville de Vichy. Le Comité Syndical du SIVOM a accepté par délibération d'intégrer cette ville en son sein à compter du 1/1/2011 et consulte donc les communes adhérentes pour avis. Le SIVOM a informé ses adhérents qu'il projetait de recourir à un emprunt de 800 000 € sur 5 ans pour compléter l'autofinancement et procéder à la remise en bon état du réseau. Avis favorable et unanime du conseil municipal sur cette intégration.

4. FORMATION DU BUREAU DES ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010.

Pour le dimanche 14 mars 2010

8 h à 10 h : MM. BASMAISON D. - GRELIER J. - LAFAYE J.R.

10 h à 12 h : Mme BASMAISON O. - MM. DESBATISSE M. – POYET P.

12 h à 14 h : MM. LAZZERRINI J.M. – SAINT-ANDRE B.

14 h à 16 h : MM. BLETTERIE J.P. – DUZELLIER P. - MOULINOUX L.

16 h à 18 h : Mme RIAUX C. - MM. FRADIN F. – GITENAY P.

Mme Anne DEHE CASTERA entre en séance à 20 h 30.

Pour le dimanche 21 mars 2010

8 h à 10 h : MM. BASMAISON D. - GRELIER J. – POYET P.

10 h à 12 h : Mme BASMAISON O. - MM. DESBATISSE M. – LAFAYE J.R.

12 h à 14 h : Mme DEHE CASTERA A. - SAINT-ANDRE B.

14 h à 16 h : MM. BLETTERIE J.P. – DUZELLIER P. - MOULINOUX L.

16 h à 18 h : MM. FRADIN F. – GITENAY P.

5. AFFAIRES DIVERSES

- adhésion à l'Agence Technique Départementale de l'Allier :

Cet établissement public administratif créé entre le département, les communes et les structures intercommunales, apporte une assistance juridique, financière et technique à ses adhérents moyennant une cotisation annuelle basée sur un forfait de 0,25 € par habitant. L'Agence proposait jusqu'à lors à ses membres une assistance en matière informatique (appui technique et formation pour l'utilisation de progiciels, télétransmission d'actes) et une assistance en matière de développement local (veille de l'actualité, service question-réponse, organisation de formation pour le personnel des collectivités et des élus).

Elle propose dorénavant, en outre, d'une part, une assistance à la maîtrise d'ouvrage comprenant la réalisation d'étude de faisabilité pour tout projet d'aménagement de l'espace public, de voirie, de bâtiments pour mieux définir le programme, la conduite d'étude proprement dite et d'une manière générale, toute assistance à caractère administratif, financier ou technique, et d'autre part, une assistance financière regroupant une aide à l'élaboration du plan de financement d'opération et la réalisation d'analyses financières.

Les relations entre l'Agence et les communes permettent de bénéficier de prestations sans mettre en œuvre de procédures de publicité et de mise en concurrence.

Le coût de l'adhésion serait porté dans ces conditions à 0,50 €/habitant.

Le conseil municipal apprécie modérément la formule consistant à imposer de nouvelles prestations mais reconnaît la qualité des assistances mises en œuvre jusqu'ici et accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à cette Agence.

- gestion du camping pendant son ouverture estivale :

Le conseil municipal décide de reconduire la procédure habituelle pour recruter la personne qui assurera la gestion du camping pendant la période d'ouverture (juin à septembre).

- parc éolien du chemin de la ligue:

ERELYS propriétaire de ce futur parc éolien vient de tenir une réunion de concertation avec les entreprises chargées de ce chantier : les aménagements sont confiés à l'entreprise ligérienne LAURANS du Groupe Eiffage tandis que l'implantation des machines relèvera d'une entreprise vendéenne. La municipalité a été sollicitée pour communiquer la liste des hébergement locaux.

- courriers de l'Association de Sauvegarde de la Montagne Bourbonnaise :

Le maire accueille M. FONTENEAU Olivier pour prendre part à l'évocation de ce point.

Le Président de l'association précitée – M. BERNIER – a adressé un premier courrier au maire de la commune, le 6/9/2005, pour évoquer une décharge située chemin de Bargeonnière dont se plaignaient des riverains. Un second courrier ultérieur précisait que le plaignant était M. FONTENEAU Olivier qui demandait au maire qu'il use de son pouvoir de police pour arrêter l'alimentation de ce dépôt privé mais, pour lui sauvage.

Le maire précise que la sous-préfecture de Vichy également alertée par l'association, a sollicité des précisions sur cette situation. Devant les représentants de l'autorité de l'Etat, le maire s'est engagé à combler ce trou avec de la terre et des déchets verts, ce qui justifie la présence remarquée de personnel et de matériels communaux sur le site.

M. FONTENEAU Olivier demande au maire de procéder à la fermeture de cette décharge d'un volume d'environ 800 m3, puis de la faire vider aux frais du propriétaire car elle renferme en son sein des objets polluants déposés par le tout public.

Après divers échanges, le maire conclut en constatant que M. FONTENEAU Olivier a contacté l'association de sauvegarde de la Montagne Bourbonnaise et la sous-préfecture de Vichy et qu'il s'en tient à son engagement envers cette autorité.

- arboretum :

La situation de ce site nécessite une sérieuse reprise en mains. Un groupe de travail est créé : Mmes DEHE CASTERA, RIAUX, MM. DESBATISSE, DUZELLIER, FRADIN, GITENAY, LAFAYE, MOULINOX, SAINT-ANDRE le composent. Sa première réunion aura lieu le samedi 24 avril à 9 h 30 à la mairie.

- emplacement de l'ex-immeuble Balichard :

La réunion prévue sur site a été annulée en raison de la présence de neige ; une nouvelle date sera fixée lorsque les conditions météorologiques seront moins incertaines.

- examen des résultats et prévisions budgétaires :

Le maire rappelle que cet examen interviendra avant mi-avril avec un représentant du Trésor et sera suivi de la coutume.

- réactualisation du document touristique communal :

La commission Communication se réunira dans ce but le jeudi 25 avril à 17 h en mairie

La séance est levée à 21 h 15 min

Compte-rendu vu par le Maire,

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN